

Publiée le 7 mai 2026

COMMUNE DE SORGUES

AMPLIATION

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le **trente avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 avril 2026, se sont réunis en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Bernard RIGEADE, Christelle PEPIN, Fabien PAILLOUX, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Patricia COURTIER, Christian RIOU, Evelyne MATHERON, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Frédéric AULAS, François KOENIG, Stéphane PUIG, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Thierry REYNIER, Sylvie CORDIER, Sandrine LAGNEAU, Jaouad MARBOH, David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL

Excusés :

Absents :

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Virginie FEYBESSE-FELIX, Vanessa ONIC, Florian ROUME, Cindy CLOP, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. MARBOH



DEL_2026_44

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2025

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.»

La stratégie communale en matière d'acquisitions et de cessions foncières et immobilières permet :

- la rationalisation du parc existant via notamment la cession de biens vacants, énergivores et/ou sans destination prévue à moyen et long terme.
- la poursuite des politiques publiques communales telles que la redynamisation et l'animation du centre-ville.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2025 joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1 ;

Sur le rapport présenté par Jean-François LAPORTE;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2025 joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à la majorité

3 abstentions (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président de séance, et de Monsieur Jaouad MARBOH, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.